

Concordat Pédagogie spécialisée

Conférence de presse du 23 janvier 2013

Intervention SAEN

Les enseignants sont concernés à des degrés divers par le concordat, mais ils sont tous très attentifs à l'évolution de ce qu'on appelle l'intégration scolaire. Tout d'abord, nous voudrions que l'on ne perde pas de vue la dimension collective de notre métier: le cœur de la mission pour un enseignant, c'est de faire progresser dans individus réunis dans un groupe! Et donc de garantir un cadre permettant «d'apprendre à être ensemble pour apprendre.» Cette notion de groupe, de vivre ensemble, est actuellement souvent mise à mal par la tendance à « individualiser » les apprentissages. A trop s'investir dans la recherche de solutions à des difficultés individuelles, on renonce à la force du collectif pour réussir l'éducation scolaire de nos enfants. (Philippe Meirieu dit à ce propos qu'on passe plus de temps à chercher où l'élève serait mieux que dans sa propre classe, qu'à se soucier de l'aider à progresser...)

Face aux situations d'intégration sans mesures d'aide adaptées, ce sont les enseignants de classes ordinaires qui jouent le rôle de «variable d'ajustement». Si tout le monde déclare que «l'intégration à tout prix» n'est pas

le but recherché, les enseignants ont bien souvent l'impression qu'ils doivent s'accommoder tant bien que mal pour tenter de combler les manquements du système actuel. Et ce travail d'adaptation (de bricolage, plutôt...) fait parfois de gros dégâts auprès des enfants intégrés tout comme des enseignants (en termes de souffrance, de burn-out, ...).

Le Syndicats des enseignants romands (SER) a pris position en 2006 déjà sur le thème de l'intégration. On peut lire le texte dans «le livre blanc», qui est à votre disposition ici. Ainsi, le SER demande *«à la CIIP, aux cantons et aux communes d'attribuer à chaque établissement les ressources nécessaires à l'accueil de tous les enfants, quels que soient leur besoin.»* Aujourd'hui, dans notre canton, certaines mesures –dites ordinaires- sont attribuées (et financées) à l'échelon communal (ou intercommunal). Les mesures renforcées quant à elles sont gérées à l'échelon cantonal. Cette réalité institutionnelle donne lieu à de nombreux cafouillages dans le terrain. Des cas précis nous sont rapportés, où le manque de concertation et de collaboration empêche au bout du compte une prise en charge correcte de l'élève... L'articulation entre les différentes mesures doit absolument être précisée pour éviter ce type de situations à l'avenir.

Au niveau des classes et des établissements, le SER demande qu'il soit accordé aux enseignants «*les conditions d'une pédagogie de la différenciation: [c'est-à-dire] des effectifs réduits, des enseignants complémentaires; des moyens d'enseignements et des outils didactiques [adaptés].*» A cet égard, nous espérons que les ajustements demandés par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le dossier de la réforme de l'école secondaire, iront dans le sens d'une école plus inclusive. Pour l'instant, le rapport ne précise ni le statut des maîtres, ni les aides prévues pour les élèves en difficulté et contient une part bien trop grande de disciplines à niveau pour permettre une approche réellement inclusive.

Enfin, le SER demande que «*le travail en équipe pour la gestion des élèves en difficultés soit favorisé*» et que les «*modalités de collaboration avec les professionnels médicaux et paramédicaux* » soient établies. En effet, une part toujours plus grande du travail de l'enseignant se déroule hors de la présence des élèves, notamment lors de réunions d'équipe pédagogique et de réseaux, sans que le cadre professionnel ait évolué. Si aucune reconnaissance officielle n'est donnée à ces tâches, le risque est grand que certains s'épuisent à les accomplir sans limites et que d'autres les refusent purement et simplement parce qu'elles ne sont pas dans leur mandat.

Le concept cantonal qui doit être élaboré suite à la ratification du concordat et pour lequel une base importante a déjà été construite (on veut parler du rapport du Groupe de travail intégration, mandaté par le chef du DECS) devrait clarifier les rôles et statuts de chacun des acteurs de l'école pour éviter ces dérives.

Un dernier point: nous sommes convaincus que plus les autorités tarderont à réaliser ce travail de clarification (et continueront à compter sur le volontariat de quelques-uns), plus les situations d'intégration à l'école ordinaire (et les expériences souvent négatives) se multiplieront et plus la résistance au sein du corps enseignant à l'égard d'une école inclusive se renforcera...

Ce n'est pas ce que nous souhaitons et c'est pourquoi nous demandons aux autorités de réaliser complètement et rapidement les objectifs du concordat sur la pédagogie spécialisée!

Stefan Lauper, stefan.lauper@saen.ch